



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

avocats

Question écrite n° 60546

Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la décision d'imposer aux avocats une déclaration de soupçon des opérations de blanchiment d'argent. Il lui rappelle que la lutte contre la délinquance financière est un enjeu majeur de notre société et que, par conséquent, tous les moyens doivent être mis en place pour lutter efficacement contre la criminalité financière. Il souligne simplement que cette déclaration de soupçon aboutit à remettre en cause le secret professionnel des avocats, secret auquel ils sont déontologiquement attachés. Il insiste bien sur le fait que cette décision revient à contraindre les avocats à violer le secret professionnel, sans limitation aux seules activités relevant de la criminalité organisée. C'est ce dernier point qui inquiète au plus haut point les avocats. Il lui demande donc son avis sur cette question, et souhaite qu'il lui précise ce que compte faire le Gouvernement en matière de préservation générale du secret professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60546

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2545